

CONDITIONS GENERALES

Le présent contrat est souscrit entre la société LilyFit Sàrl (ci-après désignée comme « LilyFit ») et le client (ci-après désigné comme « l'Adhérent »).

Abonnement coaching group : Le contrat d'abonnement est nominatif à durée mensuelle, renouvelé tacitement. Il n'est ni cessible, ni transmissible.

Si l'Adhérent n'est pas en mesure de participer à un ou plusieurs cours (selon la formule d'abonnement), il peut les rattraper dans un délai d'un mois à compter de la date initiale. Passé ce délai, la séance non effectuée est considérée comme perdue.

Contrat personal coaching : il se divise en nombres de séances de 30 ou 60 minutes. Sa validité expire au bout de 2 ans dès sa signature, quelles que soient les séances effectuées.

Conditions liées à l'âge : L'Adhérent certifie être âgé de 18 ans minimum. Pour les personnes mineures, des exceptions sont accordées avec signature du/des parents, titulaire(s) de l'autorité parental.

Règlement intérieur et utilisation de la salle: les coaching group sont proposés pour un minimum de -2- personnes.

L'Adhérent s'engage à respecter les consignes suivantes, en se munissant entre autres :

- ☐ de vêtements et chaussures de sport d'intérieur
- ☐ d'un petit linge pour laisser propre sa place et son matériel après utilisation
- ☐ d'une boisson adaptée à l'effort

De plus, il s'engage à enlever ses chaussures de ville dès l'entrée et utiliser la salle que dans le cadre d'un entraînement sportif.

Aucune autre activité quelle qu'elle soit n'y sera tolérée, par exemple :

Il est formellement interdit de :

- ☐ dormir ou de s'attarder dans la salle après la séance d'entraînement.
- ☐ consommer de l'alcool, du tabac, ou des substances illégales.
- ☐ s'entraîner en état d'ébriété
- ☐ exercer une activité commerciale ou de proposer des services rémunérés dans l'enceinte de la salle.

En cas de non-respect d'une de ces règles, l'Adhérent se verra sanctionné de l'exclusion de la salle sur-le-champ, sans remboursement possible.

Vestiaires, WC et douches : ils resteront dans un état de propreté irréprochable et ne feront l'objet d'aucune déprédation.

Objets perdus ou volés : LilyFit décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles. Celles oubliées peuvent être récupérées en salle durant le mois. A défaut, leur propriétaire est censé y renoncer.

Conditions d'accès et de sécurité :

Le droit d'accès à la salle se fait uniquement pendant les heures de coaching group pour les abonnements. Les membres « fidélité » et « illimité » ont accès libre à la salle, de 5h00 à 22h00, pour autant qu'elle ne soit pas occupée par un cours. L'Adhérent suivra les directives de sécurité du personnel en cas d'incendie ou autre cas d'urgence. L'Adhérent prend connaissance de l'emplacement du parking.

Résiliation

1.à l'initiative du club :

L'abonnement ou le contrat peut être résilié de plein droit à l'initiative de LilyFit :

□ Dans le cas où, l'attitude ou le comportement de l'Adhérent serait contraire aux bonnes mœurs, ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres abonnés ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur de la salle.

□ En cas de défaut de paiement de l'abonnement. L'Adhérent sera redevable des mois restants dus, inclus le mois qui suit la date de la lettre de résiliation.

2.à l'initiative de l'Adhérent :

Pendant les 7 premiers jours dès la signature de l'abonnement, l'Adhérent peut y renoncer et sera remboursé dans sa totalité pour autant qu'il n'ait suivi aucun cours.

Sinon, un préavis de 30 jours est demandé pour la fin du mois suivant.

Contrat personal coaching, pendant les 7 premiers jours dès sa signature, l'Adhérent peut y renoncer et sera remboursé dans sa totalité pour autant qu'il n'ait suivi aucun cours. Dès le 8^{ème} jour, le contrat n'est plus révocable, sauf pour raison de santé grave.

Un certificat médical pourra être exigé.

La séance doit être annulée au minimum 24h00 à l'avance, sans quoi elle sera considérée comme effectuée.

Paiement & retard de paiement : L'Adhérent s'engage à régler son abonnement selon les conditions stipulées dans le contrat. A défaut, l'Adhérent se verra refuser l'accès à la salle jusqu'à la régularisation du montant dû.

Le contrat personal coaching est à régler intégralement dans les 10 jours dès sa signature. La somme n'est pas remboursable.

Prorogation/suspension : l'abonnement sera prolongé pour raison médicale (sur présentation par l'Adhérent d'un certificat médical), pour raison de service militaire (sur présentation de l'ordre de marche), ou pour une formation à l'étranger (sur présentation du certificat d'étude délivré par l'école).

Dans certains cas, une suspension d'abonnement pour une durée déterminée peut être discutée. La durée minimale de suspension est d'un mois civil complet.

Dans ce cas, une demande écrite et signée doit être transmise par l'Adhérent avec un préavis de 30 jours pour la fin d'un mois.

La durée minimale de suspension est d'un **mois civil complet**, soit du premier au dernier jour du mois concerné.

En cas de congé maternité, l'abonnement est suspendu automatiquement pour une durée de quatre mois, à compter de la date d'accouchement. À l'issue de cette période, l'abonnement est réactivé de plein droit et le paiement des cotisations reprend.

Cotisation coaching group : une réduction de cotisation peut être envisagée uniquement en cas de fermeture de la salle, en cas d'absence du coach, au-delà de 3 jours consécutifs ou dès le 8^{ème} jour cumulé dans le mois, à condition que ce dernier ne soit pas remplacé durant les cours. Pour chaque cas, l'éventuelle réduction fera l'objet d'une information aux adhérents. Les étudiants et les rentiers AVS (sur présentation d'un document l'attestant), ainsi que les couples sont au bénéfice d'une réduction selon le tableau – Disciplines et prix -.

Modification des tarifs : Les prix sont garantis pour la durée d'un mois de l'abonnement. Le tarif pourra être révisé au moment du renouvellement de l'abonnement. Dans ce cas, LilyFit informera l'Adhérent par email, les réseaux sociaux ou l'application whatsapp, au minimum 30 jours avant la mise en application du nouveau prix.

LilyFit se réserve le droit de majorer le prix de l'abonnement :

- en cas de hausse de la T.V.A.
- en cas de hausse du taux d'inflation
- en cas de hausse du loyer

Communication : LilyFit communique principalement via email, les réseaux sociaux, l'application WhatsApp.

LilyFit décline toute responsabilité si l'adresse email ou le no de portable n'est pas ou plus valide ou si l'Adhérent a désactivé pour une raison quelconque ses comptes personnels, son téléphone, sans en aviser LilyFit.

Etat de santé : L'Adhérent atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer un sport et que la pratique d'activités physiques ne risque pas d'altérer son état de santé, sa sécurité ou sa condition physique. En cas de doute, l'Adhérent devra délivrer à LilyFit un avis médical, afin de confirmer son aptitude à exercer une activité sportive. Il n'est pas de la responsabilité de LilyFit de faire pratiquer à l'Adhérent un test de fitness, ou tout autre test, afin de déterminer sa condition physique.

Tout test éventuellement effectué par LilyFit aurait pour seul objectif de rassembler des données comparatives, afin d'évaluer les progrès de l'Adhérent dans son programme ; en aucun cas ce test ne pourrait servir d'outil de diagnostic.

LilyFit se réserve le droit de refuser une demande d'abonnement ou de personal coaching sans en donner les motifs.

Assurance : L'Adhérent confirme avoir souscrit une police d'assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il pourrait être victime en cas d'accident ou incident au cours de son entraînement. La responsabilité de LilyFit ne pourra être engagée en cas de mauvaise déclaration faite par l'Adhérent quant à sa condition physique ou en cas de blessure résultant d'une incapacité, d'une

diminution ou de toute autre altération de son état physique ; ni de blessure occasionnée lors d'un cours.

Responsabilité de l'Adhérent : L'Adhérent est responsable des dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer, de son propre fait, au sein de LilyFit et s'engage à payer tous les frais inhérents à ces dommages, sur présentation d'une facture ou d'une déclaration écrite.

Décharge de responsabilité : L'Adhérent reconnaît être conscient des risques encourus par l'utilisation des installations auxquelles il a accès au sein de LilyFit. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'informer sur l'utilisation des installations mises à sa disposition : la responsabilité de LilyFit ne pourra être engagée en cas de dommages physiques ou matériels, par suite de tout accident résultant de l'inobservation des règles élémentaires de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

Juridiction et loi applicable : Ces conditions générales de vente, ainsi que tout problème relatif à l'accès à LilyFit, à l'utilisation de la salle et des installations, sont soumis au droit suisse exclusivement, sans égard aux principes de conflit de lois. Tout litige pouvant opposer l'Adhérent et LilyFit au sujet de ces conditions de vente, de l'accès à la salle, de l'utilisation des installations est de la compétence des tribunaux ordinaires du lieu dont dépend le siège social de la compagnie. Le for juridique est Monthey.

Monthey, le 1^{er} juillet 2026